



Association des parents de l'école Rose-des-vents
Mercredi 23 octobre 2013
Procès-verbal

Présences

Membres du conseil d'administration : Dominique Robeyns, Camil Dubuc, Marc Brunet-Watson, Christine Sullivan, et Hélène Roy

Personnel de l'école Rose-des-vents : Nicole Chagnon (directrice), Yvan Duguay (directeur adjoint), Manuel Sixto et Katia Boudet (enseignants de musique)

Parents : Nathalie Menezes, Josée T. MacDonald, Virginie Linage, Dominique Adams, Rasha Gad, Maya Yazigi, Nancy Hill, Marie Des Roches, Alain Lippuner, Jocelyne Lessard, Magali Duchemin, Christine Fyfe, Sara Schroeter, Ann Tolley, Maëlle Mihailov, Serge Martin

1. Ouverture de l'assemblée à 19 h

2. Mot de bienvenue

Dominique Robeyns accueille les membres et les remercie d'être venus à cette première réunion de l'année 2013-2014.

3. Adoption de l'ordre du jour

Virginie Linage propose l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Le point e. Adoption du compte rendu de la réunion extraordinaire du 10 octobre 2013 est reporté à la réunion de l'APÉ du mois de novembre.

Jocelyne Lessard appuie.

Adopté à l'unanimité avec modification.

4. Adoption de divers documents

4.1 Adoption des procès-verbaux :

a. Réunion extraordinaire du 2 mai 2013

Kim Nishimura propose.

Christine Sullivan appuie.

Adopté à l'unanimité.

b. Réunion du 10 juin 2013

Virginie Linage propose.

Jocelyne Lessard appuie.

Adopté à l'unanimité.

Suivi à ce procès-verbal : Dans l'attente de l'assignation des classes de 2013-2014, un parent avait suggéré qu'à la rentrée, on place les élèves par niveau et non par classe de 2012-2013 afin de permettre aux enfants de mieux se connaître, mais comme cette suggestion

présentait plusieurs difficultés au niveau de la gestion des élèves par rapport à l'espace disponible, le personnel de l'école a organisé un grand BBQ le vendredi 6 septembre qui fut à la fois un succès, la fête de la rentrée et un compromis pour donner aux enfants l'occasion de socialiser.

c. Réunion extraordinaire du 25 juin 2013

Virginie Linage propose.

Alain Lippuner appuie.

Adopté à l'unanimité.

d. AGA du 18 septembre 2013

Josée Thibault-MacDonald propose.

Magali Duchemin appuie.

Adopté à l'unanimité.

Suivi à ce procès-verbal – création d'un comité des finances : Fait, mais aucun candidat à ce jour. Nous en parlerons ci-dessous au point 7.

4.2 Suivi aux procès-verbaux :

Déjà fait lorsque nécessaire (voir sous chacun des points).

5. Présentation de la direction de l'école

a. Présentation :

Mme Chagnon explique que c'est une super belle année!

L'annuaire est presque terminé, il ne manque que dix noms. Nous planifions vous l'envoyer lundi (28 octobre).

Grâce, entre autres, au travail de Gerry O'Neil, nous avons maintenant une agente de liaison à la police de Vancouver : Cst. 2471 Tanya Lutzke, School liason officer, Vancouver Police Department, 778-772-9959.

Elle a déjà travaillé avec Yvan Duguay et connaît les préoccupations de notre école et de Mme Chagnon reliées aux problèmes de circulation qui sévit autour de notre école.

Dominique Robeyns mentionne qu'on peut composer le 311 et faire une plainte; le plus de parents qui appellent, le mieux. Il faut demander le Département Engineering Client Services.

Dans chaque mémo, notre double thème de l'année, pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, sera abordé : Les VALEURS et les HÉROS. Ces thèmes seront travaillés tout au long de l'année scolaire autant par des activités propres aux classes que par des activités communes à l'ensemble de l'école. Vous avez

peut-être déjà remarqué les babillards où étaient affichés les projets de la classe de Mylène où les élèves avaient écrit pourquoi leurs parents sont des héros. Nous travaillerons les valeurs en lien avec ce qu'est une bonne personne, appuyés par six grands piliers :

PILIER JAUNE : RESPECT

PILIER VERT : RESPONSABILITÉ

PILIER VIOLET : CITOYENNETÉ

PILIER BLEU : FIABILITÉ

PILIER ORANGE : JUSTICE

PILIER ROUGE : BIENVEILLANCE

Nous présenterons des héros, pas des super héros (on laisse tomber héroïne, pour ne garder que héros sans connotation) comme par exemple le joueur de hockey qui est le plus participatif, non seulement celui qui compte le plus de buts, la jeune Malala au Pakistan, etc. Le moniteur de français en parle aussi dans la classe et en dehors de la classe. Nous donnerons de pistes de discussion dans le mémo pour en parler de façon constructive à la maison.

Présentement, les élèves de maternelle ne viennent pas aux assemblées sur ces valeurs et ce thème, mais nous faisons les présentations dans la classe directement, tout comme pour toutes les assemblées spéciales. Par contre, ils assistent aux assemblées régulières.

Le mémo 2013-2014 inclura aussi le calendrier du mois en cours ainsi que celui du mois suivant.

Mme Chagnon veut nous faire part d'une inquiétude : Elle et M. Yvan Duguay se font beaucoup de soucis en ce moment au sujet de la circulation autour de l'école en raison de la construction et des changements de routes. Les gens de l'hôpital et les gens de la construction prennent toutes les places de stationnement et il y a de longues files d'automobiles autour de l'école. Cela crée des embouteillages et de l'anxiété. Elle voudrait que nous formions une petite équipe pour faire des rappels aux gens avec des affiches SLOW DOWN SCHOOL ZONE par exemple que l'on pourrait se procurer au service d'ingénierie de la ville. Les gens s'impatientent à cause des autobus et les parents qui viennent à Éric Hamber (cela prendrait une nouvelle école dit Marc Brunet-Watson!). L'agent de liaison viendra nous visiter bientôt et on lui parlera de tout cela. Des suggestions : un brigadier/une brigadière, faire poser une traverse de piétons au coin de 38^e et Willow. Mme Chagnon invite les parents à lui transmettre leurs idées. La majorité de nos parents ont de très bons comportements autour de l'école. Certains autres conducteurs roulent trop vite et c'est très dangereux.

b. Questions :

Q. L'agent de liaison viendra-t-elle faire des présentations aux élèves?

R. Mme Chagnon dit que c'est plutôt vers les ados du secondaire que la police concentre ses efforts. On peut donc essayer, mais on ne peut compter là-dessus. Elle viendra par contre pour toute situation inquiétante.

Q. Peut-on allonger le temps réservé au repas?

R. Mme Chagnon répond que le message est reçu et qu'à la maternelle, on commence plus tôt. On en prend note pour les plus vieux. On révisera peut-être notre horaire. M. Duguay ajoute qu'il faut s'assurer que les enfants commencent à manger plus rapidement dès que la cloche sonne. Il faudra aussi vérifier comment cela se passe les jours de livraison de la pizza.

M. Yvan Duguay veut parler du cross-country : Nous avons doublé notre taux de participation avec 76 enfants cette année. Nous remercions les parents et même si tout s'est fait à la dernière minute, ce fut un grand succès.

Q. Un parent demande si les enfants peuvent continuer à s'entraîner à l'école pendant toute l'année au lieu de seulement pendant quatre semaines?

R. M. Duguay dit qu'il y a d'autres sports... pendant l'année. Il est bien qu'on nous invite au mini mix.

Q. Et avec le CSF?

R. M. Duguay mentionne que cette possibilité est à suivre, car peut-être seulement North Van y participe.

On court le matin à l'école. Plusieurs classes font du jogging le matin, donc un suivi se fait.

Programme de musique change cette année. Samuel Sixto et Katia Boudet-Palma sont les deux enseignants de musique.

Samuel Sixto enseignait aux élèves de la maternelle à la 6^e l'an dernier; cette année, il fait la 4^e à la 6^e année et il enseigne au secondaire. Katia Boudet-Palma enseigne de la maternelle à la 3^e année. Ils travaillent en collaboration pour rendre le programme de musique attrayant et monter un grand spectacle qui regroupera toutes les classes. Mme Chagnon laisse les enseignants en parler.

Katia Boudet-Palma et Samuel Sixto prennent la parole : Cette année, Katia partage son temps avec les enseignantes Sandrine et Dulciane, 5^e et 6^e année. Elle a une formation du Conservatoire en France et est professeure de piano. Elle a écrit une petite méthode de musique incluant les pianistes, la découverte des compositeurs et des différents instruments qui composent un orchestre. Elle compte utiliser ce programme en faisant diverses activités artistiques cette année.

Samuel Sixto a une formation en enseignement musical de l'Université de Genève. Il fait l'harmonie de la 4^e à la 6^e et avec le programme IB au secondaire. Samuel se

rappelle non pas les maths quand il était à l'école, mais les spectacles où tout le monde a sa place.

Nous aurons droit à deux spectacles cette année pour Noël de la maternelle à la 6^e année les deux soirs. Nous avons un magnifique théâtre de 250 places seulement. L'an dernier, les 4^e à 6^e années étaient en soirée, mais les maternelles à 3^e année étaient le jour. Cette année, tout le monde fera son spectacle le soir pendant la dernière semaine de décembre le 17 et le 19 décembre, un mardi et un jeudi, avec réservations, deux places par élève pour commencer et ensuite on ouvrira s'il en reste.

Pour la fin de l'année, on cherche une grande salle, probablement à Éric Hamber. On propose de garder les enfants qui ne pourront revenir les deux soirs après l'école. On aurait besoin de parents bénévoles pour les spectacles. C'est bien dit Dominique Robeyns, car nous avons beaucoup de bénévoles cette année. Par exemple, pour la pizza, nous avons 15 parents. Création d'un comité couture pour la confection des costumes : appel aux parents.

Demain, jeudi 24 octobre, Samuel emmène des élèves de 4^e année à l'opéra. Il a 60 élèves entre RDV et JV, ce sera un test et on pourra aller voir trois autres opéras pendant l'année si tout se passe bien demain soir.

Q. Avez-vous besoin de bénévoles pour cela demande un parent?

R. Samuel dit que non, car les places coûtent seulement 15 \$, donc limitées.

Commentaire : L'Orpheum offre aussi des visites. Samuel Sixto et Katia Boudet-Palma mentionnent que l'école y va déjà.

Q. costumes? Est-ce que ce sera le comité de couture qui les fera?

R. Nous simplifierons les costumes afin de les réutiliser pour d'autres spectacles. Les élèves de 6^e année pourraient être habillés en noir avec des foulards rouges ou verts.

6. Bilan du trésorier (Annexe A)

Nous commençons l'année et tout va bien.

Quand un chèque rebondit, le trésorier communique avec la famille, mais si la famille ne collabore pas et ne paie pas, c'est une situation difficile pour le trésorier. On demande donc aux familles de s'assurer que leurs comptes sont en ordre et d'avoir l'argent requis au moment du dépôt puis du retrait du chèque. Cela facilitera le travail de tous les membres du CA.

Au sujet des repas chauds, on ne peut pas dire dès maintenant le montant de profit que nous aurons, mais selon les expériences des années précédentes, il y a toujours des profits.

7. Création d'un nouveau comité de supervision financière

a. Explications :

Dominique Robeyns explique que lors de l'AGA du 18 septembre 2013, on avait demandé aux parents de voter au sujet du montant des revenus, et que si on dépassait les 250 000 \$, il serait nécessaire de faire une vérification comptable; les parents avaient discuté et ont décidé de former un comité indépendant pour superviser ce que le CA fait et comment on dépense l'argent.

Marc Brunet-Watson, conseiller au CA, voit trois objectifs à la création de ce comité :

- 1) Instaurer une structure plus formelle afin de pouvoir superviser les dépenses, mais aussi de donner aux administrateurs une liberté d'action à l'intérieur d'un cadre bien défini;
- 2) Protéger les intérêts des parents;
- 3) Donner des conseils aux administrateurs.

Techniquement, c'est un comité qui se situe au sein du CA et Marc Brunet-Watson se propose d'y participer. Il a un B.A. en comptabilité, bien qu'il ne soit pas comptable, mais a les compétences pour faire partie d'un comité de ce genre.

Josée Thibault-MacDonald a un certificat en management et a occupé le poste de trésorière pendant plusieurs années au sein d'une organisation. Elle se propose aussi pour faire partie de ce comité.

Camil Dubuc ajoute qu'à la fin de l'année, cela va protéger tout le monde. Luc Morin, président de l'APÉ avant Dominique Robeyns, a travaillé à la création d'un protocole. Camil Dubuc conserve tous les livres des derniers 10 ans.

Un parent ajoute que dans la constitution, il y a des directives et on doit les respecter.

Un parent donne le nom de son mari qui a dit oui au téléphone! Il n'est pas comptable, mais il travaillait pour La Laurentienne et a des connaissances en finances.

Nous avons donc déjà trois personnes dans ce comité.

b. Questions : pas de question.

c. Nominations : trois nominations.

8. Nomination des parents aux comités et représentant(e)s de classe

Fruits et légumes : Bien que ce sont les élèves de la classe de Mme Zohra qui distribuent les fruits et les légumes, le comité a besoin d'une ou d'un coordinateur qui doit avoir fait un cours avec Food Safe.

Comité anti-pou : De nouveaux volontaires seraient les bienvenus. Le premier dépistage de l'année a eu lieu la semaine dernière. Comme il n'y avait que trois parents cette fois, il a fallu une semaine pour vérifier toutes les classes. L'an dernier il y avait une dizaine de parents, donc il

faut d'autres parents cette année. Les parents incertains deviennent des experts très rapidement. Les enfants aiment cela, c'est comme aller au SPA!

Rapport du dépistage : plus petit résultat de trouvaillles jamais vu avec seulement 4 % de cas, moins de 20 cas dans toute l'école. Il y en avait près de 25 à 30 % quand le comité a commencé son travail gargantuesque! Les gens sont informés et ont compris. On voit donc un changement dans les habitudes.

Comité des activités sportives : S'il y a des parents intéressés au comité de développement des activités sportives et d'atelier d'information, n'hésitez pas à donner votre nom à la présidente de l'APÉ.

Reps de classe : Dominique Robeyns mentionne le nom des parents reps de classe. Il y a seulement une classe qui n'a pas de reps de classe. Mme Chagnon en prend note.

9. Présentation du Comité de partenaires

Présentation de Virginie Linage : La première réunion de l'année 2013-2014 a eu lieu hier soir (22 octobre) et a réuni les mêmes personnes que l'an dernier. Virginie Linage a été réélue présidente du comité de partenaires.

Projets :

- Finir le Guide des parents bénévoles. La partie réservée au dossier criminel est enlevée pour le moment.
- Les membres doivent travailler sur le projet éducatif et sur la réussite scolaire.
- Le comité prévoit revenir devant les parents avec une question encore cette année : Lancer un appel à tous les parents pour la prochaine réunion du 19 novembre : quelles sont les ou vos priorités pour l'école RDV, par exemple est-ce que vous voulez améliorer ou donner plus de d'emphase sur la musique, le sport, la lecture; quelles seraient les priorités que vous verriez durant l'année. Ce ne sera pas un sondage, mais seulement une demande de commentaires et de suggestions. Cela peut être également sur un plan communautaire, par exemple la cour avec du gravier près du gymnase qui est un problème pour les petits, on pourrait y avoir un préau. L'accent à RDV est mis sur l'art cette année, et pour 2014-2015, que voulez-vous, le statu quo ou autre chose? L'an dernier, il y avait eu un sondage avec un taux de réponse de 16 %; peu de renseignements en sont sortis l'an dernier, mais les sports ont occupé une grande place.

b. Questions : pas de question.

10. Bilan poursuite judiciaire (Annexe B)

a. Présentation

Dominique Robeyns mentionne qu'il y a eu une réunion régulière depuis la fin de l'année scolaire précédente, le 10 juin, et deux réunions extraordinaires, une le 25 juin et une le 10 octobre dont le compte rendu n'est pas encore finalisé. Les parents ont décidé d'aller en Cour suprême du Canada, après avoir parlé avec l'avocat via Skype le 10 octobre. Notre avocat Maître Nicolas Rouleau devra être prêt début novembre pour présenter notre cause devant la cour et fera une demande d'accélééré. Le gouvernement provincial aura donc 30 jours pour répondre à notre demande et nous aurons ensuite 10 jours pour leur répondre. Au printemps, on devrait

savoir entre février et avril, si notre cause peut être entendue en accéléré, notre cause pourrait être entendue d'ici la fin de l'année, sinon cela irait à l'an prochain.

b. Questions

Q. Y a-t-il un précédent?

R. Oui, un cas, avec un taux de réussite de 100 %.

Q. Point de vue politique?

R. Il n'y a pas grand espoir de ce côté. Le CSF peut jouer un rôle au niveau politique, mais pas vraiment les parents.

Commentaire : Le terrain de la Jericho Garrison portion provinciale ne pourrait être loué à l'école, par contre le CSF est en train de négocier le terrain fédéral avec les instances autochtones. Peut-être que le gouvernement devrait parler avec la ville. Si ce sont les parents de RDV qui font les démarches, les choses n'avanceront peut-être pas aussi vite que si les MLA s'en mêlent, par exemple Joyce Murray, du parti libéral, Davie Debby, du NPD... Un parent suggère qu'on pourrait même peut-être parler avec Justin Trudeau qui est un ancien enseignant dans une école de Vancouver.

Q. Au niveau juridique, a-t-on un cas?

R. L'avocat nous a convaincu qu'il y a un cas.

Q. Stratégie de média social?

R. L'idée est bonne, mais il faut une stratégie, savoir quels boutons pousser. Si la ville de Vancouver nous donnait un terrain, le VSB aurait droit de veto et pourrait dire « Non ».

Q. Un parc pourrait peut-être être transformé?

R. On ne peut toucher aux parcs de la ville de Vancouver.

Commentaire : Nous avons toujours une crainte au niveau historique dans le cas de l'école Queen Elisabeth Annex, les parents ont commencé à démolir les francophones et nous avons perdu cette école.

Q. Quel montant d'argent a le CSF par rapport aux commissions scolaires anglophones?

R. Le gouvernement répond qu'il y a le même argent, qu'il assure la parité, mais avec les bus et les services offerts, le montant final pour l'école et les élèves n'est pas égal.

Q. Did we go the political way? Finding a Francophile or a francophone MLA?

R. According to the past experiences, we have to be careful here because some Francophiles want equality for everybody and won't support the idea of bus service and all of the other services we get because we are not a local school.

Commentaire : Problème de terrain, il faut faire attention, car selon le gouvernement, le chinois est la deuxième langue en C.-B. plutôt que le français. Si quelqu'un veut créer un comité de lobbying politique, c'est possible. Trouver un non francophone, mais qui voudrait appuyer la cause francophone.

Commentaire : Peut-être qu'il y a une perception que tout le monde dans le monde francophone ne sont que des passants et donc n'ont pas besoin de toutes ces écoles. Dominique Robeyns suggère que l'on communique avec Joe Pagé pour connaître son opinion sur les sujets abordés pendant cette réunion qui concernent la cause juridique.

11. Bilan des autres comités : rien à ajouter ici.

12. Autres mises à jour : rien à ajouter ici.

13. Divers

13.1 Dominique Robeyns mentionne qu'il y a eu un ajout d'un arrêt d'autobus sur un des trajets et que cela augmente le temps passé dans le bus ; de plus, on nous a rapporté qu'il y a un enfant de maternelle qui marche trop longtemps avant d'arriver à son arrêt. Il faut communiquer avec M. Yvan Duguay qui coordonne le transport. Il répond qu'il n'a pas beaucoup de pouvoir, mais qu'il peut nous guider et nous aider en parlant avec la compagnie Third Wave.

13.2 L'école JV nous a demandé si nous pouvions changer notre horaire de début des classes le matin pour accommoder un changement que l'administration de JV pourrait apporter à son nouvel horaire afin de donner une petite récré de 15 minutes le matin aux étudiants pour leur laisser un peu de temps entre les cours. En ce moment, ils n'ont que sept minutes entre chaque cours. Cela voudrait dire qu'ils devraient arriver un peu plus tôt ou finir un peu plus tard, donc allonger l'horaire de RDV ou allonger la période de récré avant 8 h 30 ou après 15 h. Le CA de RDV considère que ce n'est pas possible de faire ce changement à RDV cette année. L'horaire a déjà été modifié le matin pour permettre aux étudiants de JV d'être en classe à 8 h 30 et de prendre le bus après 15 h.

14. Prochaine réunion : Le mardi 26 novembre 2013 à 19 h

15. Levée de l'assemblée à 20 h 30



Préparé par : Hélène Roy, secrétaire, APÉ Rose-des-vents

Date : 23 octobre 2013

Appuyé : 26 novembre 2013

Présidente : Dominique Robeyns

ANNEXE A

	<u>Aug 1 - Oct 23, 13</u>	<u>YTD Budget</u>	<u>\$ Over Budget</u>
Ordinary Income/Expense			
Income			
Solde du fonds a la fin de l'an	0.00	7,664.36	-7,664.36
Don directs	0.00	9,000.00	-9,000.00
Don-Contenant tremblement de te	0.00	800.00	-800.00
BC Gaming Commission	6,960.00	6,800.00	160.00
Operating Revenue			
Carte de Noel	0.00	1,500.00	-1,500.00
Repas et lait	<u>24,809.20</u>	<u>80,000.00</u>	<u>-55,190.80</u>
Total Operating Revenue	<u>24,809.20</u>	<u>81,500.00</u>	<u>-56,690.80</u>
Total Income	31,769.20	105,764.36	-73,995.16
Cost of Goods Sold			
Cost of goods sold			
Repas			
Sushi 3e Annee(Automne)	1,732.01	0.00	1,732.01
Pizza	1,083.85	0.00	1,083.85
Repas chauds			
Automne	<u>2,775.14</u>	<u>0.00</u>	<u>2,775.14</u>
Total Repas chauds	2,775.14	0.00	2,775.14
Lait	<u>299.65</u>	<u>0.00</u>	<u>299.65</u>
Total Repas	5,890.65	0.00	5,890.65
Cost of goods sold - Other	<u>0.00</u>	<u>70,000.00</u>	<u>-70,000.00</u>
Total Cost of goods sold	<u>5,890.65</u>	<u>70,000.00</u>	<u>-64,109.35</u>
Total COGS	<u>5,890.65</u>	<u>70,000.00</u>	<u>-64,109.35</u>
Gross Profit	25,878.55	35,764.36	-9,885.81
Expense			
Depenses prevues-budget d'ecole			
Brackendale (\$40/etudiant)	-504.00	2,400.00	-2,904.00
Aide aux familles	0.00	3,000.00	-3,000.00

Developpement communautaire			
Div 1	0.00	200.00	-200.00
Div 2	0.00	200.00	-200.00
Div 3	0.00	200.00	-200.00
Div 4	0.00	200.00	-200.00
Div 5	0.00	200.00	-200.00
Div 6	0.00	200.00	-200.00
Div 7	0.00	200.00	-200.00
Div 8	0.00	200.00	-200.00
Div 9	0.00	200.00	-200.00
Div 10	0.00	200.00	-200.00
Div 11	0.00	200.00	-200.00
Div 12	0.00	200.00	-200.00
Div 13	0.00	200.00	-200.00
Div 14	0.00	200.00	-200.00
Div 15	<u>0.00</u>	<u>200.00</u>	<u>-200.00</u>
Total Developpement communautaire	0.00	3,000.00	-3,000.00
Sortie - 6e années			
Camp Strathcona (6e annees)	<u>155.00</u>	<u>0.00</u>	<u>155.00</u>
Total Sortie - 6e années	155.00	0.00	155.00
Sortie - 5e années	<u>0.00</u>	<u>1,500.00</u>	<u>-1,500.00</u>
Total Depenses prevues-budget d'ecole	-349.00	9,900.00	-10,249.00
Depenses prevues - autres			
Administration	158.00	1,500.00	-1,342.00
Social	426.40	1,500.00	-1,073.60
Materiel de secours pour conten	0.00	800.00	-800.00
Repas d'appréciation de fin d'a	0.00	1,000.00	-1,000.00
Projet Poux	195.25	300.00	-104.75
Lac Evans	-4,530.00	1,000.00	-5,530.00
Play Palace - maternelles	0.00	800.00	-800.00
carnaval	0.00	3,000.00	-3,000.00
Court judiciaire	<u>0.00</u>	<u>15,000.00</u>	<u>-15,000.00</u>
Total Depenses prevues - autres	<u>-3,750.35</u>	<u>24,900.00</u>	<u>-28,650.35</u>
Total Expense	<u>-4,099.35</u>	<u>34,800.00</u>	<u>-38,899.35</u>
Net Ordinary Income	29,977.90	964.36	29,013.54

Other Income/Expense			
Other Income			
Interest Income	<u>2.71</u>	<u>0.00</u>	<u>2.71</u>
Total Other Income	2.71	0.00	2.71
Other Expense			
Reserves	<u>0.00</u>	<u>964.36</u>	<u>-964.36</u>
Total Other Expense	<u>0.00</u>	<u>964.36</u>	<u>-964.36</u>
Net Other Income	<u>2.71</u>	<u>-964.36</u>	<u>967.07</u>
Net Income	<u>29,980.61</u>	<u>0.00</u>	<u>29,980.61</u>

ANNEXE B

Bref survol chronologique

Date	Événement
1982	Charte canadienne des droits et libertés est signée. La section 23 donne le droit de certains citoyens canadiens des communautés linguistiques minoritaires (francophones ou anglophones) à l'éducation dans leur propre langue.
novembre 1995	Le gouvernement de la Colombie-Britannique adopte un règlement créant le « Francophone Education Authority ».
14 août 1996	Décision du juge Vickers de la Cour suprême de la Colombie-Britannique dans un recours juridique intenté par l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique (APFCB). Dans cette décision, le juge Vickers indique que les règlements établissant le régime d'éducation homogène en langue française ne sont pas suffisants et exige qu'il soit établi par voie législative.
23 novembre 1998	Le juge Vickers de la Cour suprême de la Colombie-Britannique rend son jugement dans un recours initié par l'APFCB en décembre 1997. Le juge exige que la province crée un processus permettant au Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF) de régler les différends qui pourraient survenir lors de la négociation d'ententes de services avec les districts scolaires anglophones. Selon le juge Vickers, l'absence d'un tel processus limite la capacité du CSF d'offrir l'éducation en français et le laisse dans une position de dépendance et de vulnérabilité par rapport aux districts scolaires majoritaires.
2009 novembre	Nouvelles représentations des dirigeants du CSF devant le Ministère de l'Éducation pour indiquer la gravité des problèmes immobiliers et de transport dans les écoles francophones. Les représentants du Ministère : J. Gorman, K. Miller, et P. Owen. Les représentants du CSF : A. T. Greenhill, G. Bourbeau, M. Cyr, G. Bonnefoy et S. Allison.
janvier 2010	Les parents de Rose-des-Vents votent en faveur de lancer une requête.
4 mars 2010	Vote du Conseil d'administration du CSF pour lancer une poursuite juridique contre le gouvernement pour que ce dernier mette en œuvre les droits constitutionnels relatifs à l'éducation en langue française dans plusieurs régions de la Colombie-Britannique.
14 mai 2010	L'Association des parents de l'école Rose-des-Vents (APÉ) lance sa requête contre le Ministre de l'Éducation et le CSF. Cette requête ne porte que sur l'école Rose-des-Vents et ne demande pas la construction de nouvelles écoles à Vancouver.
22 octobre 2010	Motion du gouvernement cherchant à joindre la requête de l'APÉ à la poursuite du CSF, de la FCFCB et des parents codemandeurs.
26 janvier 2011	Le juge Willcock rejette la demande, indiquant qu'il serait injuste pour l'APÉ qu'elle attende la fin du procès du CSF, de la FCFC-B et des parents codemandeurs pour déterminer si leurs droits sont enfreints.
7 et 8	Motion du CSF, de la FPFCB et des parents codemandeurs pour déterminer le statut de

septembre 2011	l'APÉ de l'école Rose-des-vents et de M. Joseph Pagé en tant que représentants des parents francophones.
11 octobre 2011	Motion de l'APÉ demandant au juge Willcock de radier certains paragraphes des actes de procédure du gouvernement.
4 novembre 2011	Le juge Willcock décide de diviser la requête en deux phases, soit la première phase où il déciderait s'il y a eu atteinte aux droits protégés par l'article 23 de la Charte et une deuxième phase où il déterminerait la partie responsable de cette atteinte, ainsi que la mesure de redressement appropriée, le cas échéant. Le juge Willcock détermine également qu'il ne serait pas approprié de radier de nombreux paragraphes des actes de procédure du gouvernement avant d'avoir déterminé le niveau de responsabilité de la province. Il consent toutefois à éliminer certains paragraphes qui n'étaient clairement pas pertinents. Finalement, le juge Willcock conclut que Joseph Pagé pouvait représenter les intérêts de tous les citoyens du Canada habitant à Vancouver, à l'ouest de la rue Main, qui ont des droits en vertu de l'article 23 de la Charte.
mars 2012	La Province veut une clarification du jugement du 4 novembre 2011. Le juge Willcock clarifie que la cause sera entendue en trois phases: (1) équivalence avec les écoles anglophones (2) voir si quelqu'un a failli dans sa responsabilité constitutionnel et qui est le coupable (3) remède
6-8, 11-15, et 19-22 juin 2012	Motion du gouvernement demandant au juge Willcock d'ajourner l'audition de la requête afin de lui permettre de contre-interroger des témoins et de présenter de nouvelles preuves. Cette motion est vigoureusement contestée par le CSF et par l'APÉ de l'école Rose-des-vents.
6 juillet 2012	Le juge Willcock rejette la motion, déclarant que tout avait déjà été clarifié dans les conférences préparatoires dans le cadre de la requête.
30 mai; 1, 4-8, 11-15, et 19-22 juin 2012	Audition de la première phase de la requête de l'APÉ de l'école Rose-des-vents.
1 octobre 2012	Rencontre préparatoire du CA et des conseillers de l'APÉ
31 octobre 2012	Le juge Willcock rend sa décision dans la requête des parents, entendue entre le 30 mai et le 22 juin 2012. Il déclare que les établissements d'enseignement de langue française en milieu minoritaire, qui sont garantis par l'article 23 de la Charte des Droits et Libertés, ne sont pas accordés aux ayants droit de l'ouest de la rue Main et il stipule que l'établissement d'enseignement présent (Rose-des-vents) n'est pas équivalent à ceux offerts à la majorité linguistique.
4 novembre 2012	Rencontre préparatoire du CA et des conseillers de l'APÉ avec Me Rouleau au téléphone
19 novembre 2012	Rencontre préparatoire entre Conseil Administratif de Rose-des-Vents et le CSF
23, 24 novembre 2012	Participation du CA de l'APE au Congrès et AGA de la FPFGB
29 novembre 2012	Le gouvernement avise qu'il porte en appel la décision du juge Willcock du 31 octobre 2012 déclarant que l'éducation offerte en langue française dans la ville de Vancouver à l'ouest de la rue Main n'est pas véritablement égale à celle qui est offerte aux enfants de la même région inscrits au Vancouver Board of Education (VBE).

20 janvier 2013	Rencontre préparatoire du CA et des conseillers de l'APÉ
21 janvier 2013	Rencontre préparatoire entre Conseil Administratif de Rose-des-Vents, le CSF et la FPFGB
4 février 2013	Les parents soumettent à la cour la motion pour obtenir le remboursement des dépens encourus lors de la poursuite judiciaire.
18 mars 2013	La province demande un sursis dans les procédures, en attendant les conclusions de l'appel de la décision du 31 octobre 2012.
7 mars, 4 et 25 avril 2013	Rencontres préparatoires téléphoniques entre Conseil Administratif de Rose-des-Vents et le CSF
14 avril 2013	L'APÉ offre au gouvernement ses conditions pour l'obtention d'un sursis partiel des procédures, c'est-à-dire la construction d'une nouvelle école à l'ouest de la rue Main, promesse que le gouvernement avait faite en faisant la promotion de l'option False Creek en Novembre 2011.
15 avril 2013	La province soumet à la Cour ses documents pour l'appel de la décision du 31 octobre, après avoir obtenu une extension pour rectifier les échéanciers de la cour d'appel.
2 mai 2013	Une rencontre extraordinaire à Rose-des-Vents où le CSF fut invité à présenter ses projets sur l'immobilisation à l'ouest de la rue Main aux parents
9 et 10 mai 2013	Audience devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique des motions du CSF et de l'APÉ demandant au juge Willcock de leur accorder les dépens liés à la requête de l'APÉ à une échelle majorée.
24 juin 2013	Le juge Willcock détermine que les dépens du CSF et de l'APÉ devraient être calculés selon une échelle « spéciale ».
16 mai 2013	Les parents demandent à la Cour une motion pour ordonner à la province de faire preuve des meilleurs efforts, selon un échéancier, afin d'obtenir une première école élémentaire homogène de langue française, avec la capacité d'accueillir 430 élèves pour répondre aux besoins des familles de l'ouest de la rue Main.
3, 4 et 5 juin 2013	Audience devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique de la motion du CSF, de la FPFGB et des parents codemandeurs demandant au juge Willcock d'ordonner par injonction la location de l'édifice de l'école Sexsmith de Vancouver et le développement d'une partie des terrains provinciaux de Jericho et de Pearson-Dogwood, à Vancouver également, afin de les conserver pour la construction d'écoles du CSF.
17 juin 2013	Le juge Willcock rejette cette motion, déclarant que ces solutions n'étaient pas requises de façon urgente puisqu'il existe plusieurs autres sites à l'ouest de la rue Main où il sera possible de construire des écoles du CSF. Le juge Willcock refuse d'ordonner la location de l'édifice de l'école Sexsmith en raison du système d'immobilisation scolaire établi par la loi scolaire et du très grand niveau d'autonomie que ce système accorde aux conseils scolaires de langue anglaise par rapport au Ministère de l'Éducation.
6 juin 2013	Audience devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique d'une motion de l'APÉ de

l'école Rose-des-Vents demandant au juge Willcock de forcer le gouvernement à trouver une solution aux problèmes de disparité entre les édifices et les terrains accordés au CSF par opposition à ceux accordés au VBE à Vancouver à l'ouest de la rue Main. La motion demande aussi au juge Willcock d'ordonner au gouvernement de rendre compte de ses efforts à l'APÉ. Le CSF appuie l'APÉ.

17 juin 2013 Le juge Willcock rejette la motion de l'APÉ de l'école Rose-des-Vents disant qu'une déclaration de bris constitutionnel et une détermination de qui en est responsable (CSF et ou province) doivent être déterminés au préalable, avant que les parents ne puissent obtenir une injonction. Le juge déclare également que la motion des parents ne représente pas un abus de procédure, mais demande néanmoins aux parents de rembourser à la province les frais encourus pour la défense de cette motion, au taux normal de la cour.

6 juin 2013 Le juge Peter Willcock est nommé à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique par le premier ministre Stephen Harper ; le juge annonce à l'APÉ, au CSF, à la FPFCB, aux parents codemandeurs et au gouvernement qu'il se désistara de l'action, mais qu'il demeurera saisi de la requête.

7 juin 2013 Audience devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique de la motion du gouvernement demandant un sursis de la requête de l'APÉ en attendant les résultats de l'appel du gouvernement de la décision du juge Willcock rendue le 31 octobre 2012. Le CSF appuie l'APÉ.

17 juin 2013 La motion du gouvernement est rejetée.

11 juin 2013 Demande des parents pour que le juge Willcock, promu à la cour d'appel, reste saisi de la cause des parents.

25 juin 2013 Une rencontre extraordinaire des parents pour une mise au point de la situation juridique avec Maître Nicolas Rouleau, au téléphone, suivie d'un vote sur l'intention des parents d'aller en appel de la décision du 17 juin 2013 (tous en faveur, sauf deux abstentions)

18 et 19 juillet 2013 Audience de l'appel du gouvernement de la décision du juge Willcock dans la requête sur la parité en matière d'éducation en langue française à l'ouest de la rue Main à Vancouver, rendue le 31 octobre 2011. Le CSF appuie l'APÉ de l'école Rose-des-vents.

22 juillet 2013 Audience devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique de la demande d'autorisation de l'APÉ de l'école Rose-des-Vents d'en appeler du refus du juge Willcock, le 17 juin 2013, d'accorder les mesures de redressement demandées par l'APÉ. Le CSF appuie l'APÉ.

22 juillet 2013 Le juge Harris de la Cour d'appel conclut que la demande d'autorisation d'en appeler de l'APÉ de l'école Rose-des-Vents est prématurée et qu'il faut d'abord connaître l'issue de l'appel logé par la province dans la requête et entendu les 18 et 19 juillet 2013.

20 septembre 2013 Jugement de l'appel du gouvernement de la décision du juge Willcock dans la requête sur la parité en matière d'éducation en langue française à l'ouest de la rue Main à Vancouver, rendue le 31 octobre 2011. Les juges de la Cour d'appel cassent le jugement, fondant leur décision sur des raisons procédurales. Pour la Cour d'appel, le juge Willcock ne pouvait pas conclure qu'il y avait atteinte à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés à l'école Rose-des-vents avant de traiter de l'ensemble de la preuve.

Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés](http://fr.wikipedia.org/wiki/Article_23_de_la_Charte_canadienne_des_droits_et_libert%C3%A9s)

Jugement de la Cour Suprême du Canada. Mahe c. Alberta. <http://scc.lexum.org/decisia-scc-csc/scc-csc/scc-csc/fr/item/580/index.do>

Jugement de la Cour Suprême du Canada. Arsenault-Cameron c. Ile du Prince Edouard.

<http://scc.lexum.org/decisia-scc-csc/scc-csc/scc-csc/fr/item/1755/index.do?r=AAAAAQARYXJzZW5hdWx0IGNhbWVyb24AAAAAAB>

Jugement de la Cour Suprême du Canada. Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse (Ministre de l'Éducation)

Historique de la contestation juridique du CSF: <http://www.csf.bc.ca/actualite/contestation-juridique/historique/>

Dossier de la cause juridique RDV: Radio-Canada

<http://www.radio-canada.ca/sujet/education-fr-ouest>

ANNEXE B

COÛTS ASSOCIÉS À LA CAUSE JURIDIQUE DE RDV

ACTION	ACTIVITÉ	FACTURE*	DU PADL	PAYÉ À DATE	BALANCE DE LA SUBVENTION
REQUÊTE {Court Suprême de la C.-B.}	Avis Juridique	\$6,177.36	0	\$6,177.36	n/a
	Demande d'Authorisation d'Appel et Frais Légaux	\$392,011.44	\$125,000	\$118,750	\$6,250
	Frais d'Achèvement	\$20,000 ⁺			
APPEL (par la Province) de la décision prise dans la REQUÊTE {Cour d'Appel de la C.-B.}	Frais Légaux	\$51,870	\$35,000	\$23,688	\$11,322
	Frais d'Achèvement	\$50,000 ⁺			
APPEL (par RDV) de L'APPEL (par la Province) de la décision prise dans la REQUÊTE {Cour	Demande d'Authorisation d'Appel	\$20,524 ⁺	\$10,000 [~]		
	Frais Légaux	\$45,164 ⁺	\$35,000 [~]		

Suprême
du Canada}

Frais d'Achèvement \$33,000⁺

ACTION	ACTIVITÉ	FACTURE*	SUBVENTION DU PADL	PAYÉ À DATE	BALANCE DE LA SUBVENTION
MOTION (obligation positive) {Cour Suprême de la C.-B.}	Frais Légaux	\$25,000 ⁺			
APPEL (par RDV) de la Décision de la MOTION {Cour d'Appel de la C.-B.}	Frais Légaux	\$100,000 ⁺	\$45,000		
APPEL (par la Province) si nous gagnons l'APPEL (par RDV) de la decision de La MOTION {Cour Suprême du Canada}	Frais Légaux	\$100,000 ⁺	\$35,000 [~]		

** Ce montant indique la facture qui sera envoyée à la Province si la Cour déclare que c'est à la Province de payer nos frais légaux. Notre avocat ne nous demandera pas de payer plus que la subvention du PADL (Programme D'Appui aux Droits Linguistiques) si nous perdons.*

+ Estimation

~ La demande de financement du PADL n'a pas encore été faite/acceptée

ANNEXE B

Historique des locaux de l'école Rose-des-vents

1997

Le sous-sol d'une église sur la rue Dunbar

1998-2000

"La petite maison rose" à la paroisse St. Anthony (345 73 ave. O., près du pont Arthur Laing)

2000-2001

École Queen Elizabeth dans le quartier Point Grey

2001 - présent

Après de la pression politique, nous déménageons à notre site actuel au 5445 Baillie Street

2007 (mars) – 2008 (décembre)

Construction de l'école secondaire Jules Verne (\$21.6million, capacité 350) au 5445 Baillie Street, à côté de l'école Rose-des-vents.

2009 (septembre)

L'école secondaire Jules Verne ouvre ses portes.

2011 (octobre)

Le gouvernement provincial annonce un budget pour neuf nouvelles écoles, y compris une école CSF à False Creek :

- (1) South Newton : décembre 2013.
- (2) East Clayton : 2014.
- (3) Richard Bulpitt Elementary (Langley) : automne 2013.
- (4) Yorkson Area Middle School (Langley) : automne 2014.
- (5) International Village : ???
- (6) CSF : ???
- (7) Belmont Secondary replacement (Sooke) : 2015
- (8) Royal Bay High School (Sooke) : 2015
- (9) West Kelowna Elementary School : automne 2014.

2013 (juin)

Le CSF demande que la Cour suprême de la C.-B. force la province à rendre disponible l'école Lord Sexsmith. Celle-ci est une école vulnérable en cas de séisme et va être abandonnée par le VBE. Les parents de RDV demandent à la Cour de forcer la province à construire une nouvelle école francophone homogène. Le CSF et les parents perdent en Cour.